

P D 0 0 1 2 4 9 2 1 A 0 0 0 3


 MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Demande de Permis de démolir



N° 13405\*06

**Vous pouvez utiliser ce formulaire si :**

Vous démolissez totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

 P D 0 0 1 2 4 9 2 1 A 0 0 0 3  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 08/04/2021

 Cachet de la mairie et signature du receveur
 

 Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

**1 - Identité du demandeur**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un particulier

 Madame  Monsieur 

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance

Date : ..... Commune : .....

Département : ..... Pays : .....

Vous êtes une personne morale

 Dénomination : CCMP Raison sociale : EPCI

 N° SIRET : 24010080000020 Type de société (SA, SCI,...) : .....

 Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

 Nom : TEARRIER Prénom : Caroline
**2 - Coordonnées du demandeur**

 Adresse : Numéro : 1820 Voie : Grande Rue

 Lieu-dit : ..... Localité : Miribel

 Code postal : 01700 BP : ..... Cedex : .....

 Téléphone : 0478555228

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

 Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : ..... Prénom : .....

OU raison sociale : .....

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : .....

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone : .....

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : .....@.....

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



### 3 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 238 Voie : Rue des Brocheux

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Miribel

Code postal : 01100 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : AI Numéro : 578

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 4133

### 4 - Travaux de démolition

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

entre 1970 et 1990

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Démolition des anciens locaux de production des usines Philips

MAIRIE de MIRIBEL  
Reçu le

19 AVR. 2021

PIÈCES  
Complémentaires

SERVICE URBANISME

PD00124921A0003

Nombre total de logements démolis :

### 5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)  
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement  
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)  
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement  
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

**6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>3</sup>  
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

À Miribel

Le: 1 Avril 2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de démolition.  
Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Mairie de MIRIBEL  
Reçu le

08 AVR. 2021

SERVICE URBANISME

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- 1 Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet
- 2 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie
- 3 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
  - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
  - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
  - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
  - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Surficie totale du terrain (en m²) : .....

MAIRIE DE MIRIBEL  
Reçu le  
08 AVR. 2021  
SERVICE URBANISME

08 AVR. 2021



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de démolir

SERVICE URBANISME

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir selon les cas quatre ou cinq exemplaires de la demande et des pièces qui l'accompagnent [Art. R423-2 b) du code de l'urbanisme]<sup>1</sup>.

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> PD1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD2. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD3. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature et / ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PD4. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD5. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PD6. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD7. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PD8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PD9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PD10. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 451-5 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :</b>	
<input type="checkbox"/> PD11. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R. 451-5 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</b>	
<input type="checkbox"/> PD12. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie